

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2023, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 7 décembre 2023 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD (de 18h30 à 19h22), Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Jordan LE CARO à Abdaka SIRAT, Aurore LAPLANCHE à Maryse NADALIN, Gérard ROBERT à Laurence PORTE, Magalie RAEVENS à Aurélio RIBEIRO, Bruno DIANO à Ahmed KELATI.

Absente excusée : Sylvie GOYARD a quitté la séance à 19h22

Absent : Maryline DECOURSIERE

2023.104 - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public par la société EIFFAGE SOCIETE SERVICE pour le compte de TOTEM

Rapporteur : Martial VINCENT

Considérant qu'en date du 22 octobre 2001 et par avenant n°1 en date du 15 juin 2021, la Ville de MONTBARD a consenti à la société TOTEM France l'autorisation d'hébergement d'équipements techniques pour les réseaux de télécommunication.

Considérant la résiliation par anticipation de ladite convention suite à un changement de société - à compter du 8 décembre 2023

Considérant le projet de convention d'occupation du domaine public au 15 bis rue Daubenton – Musée des Beaux-Arts - 21500 MONTBARD - d'une surface de 25 m² tel qu'annexé à la présente délibération.

Considérant que la présente convention est signée pour une durée de 12 ans reconductible par période de 6 ans pour un montant de redevance annuel de 8 000€ avec une augmentation de 2% par an applicable pendant la durée du contrat.

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **autorise** le Maire à signer avec la société EIFFAGE SOCIETE SERVICE pour le compte de la société TOTEM, la convention d'occupation du domaine public – à compter du 8 décembre 2023.
- **mandate** le Maire pour l'exécution de la présente délibération